



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 17 mars 2009

Approuvé au Conseil d'administration du
04 juin 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 17 mars 2009 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Procuration à M. Taillefait
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Procuration à M. Moguedet
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Procuration à M. Clédy
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	IMIS - ESTHUA	Présente
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme BERNARD Emilie	IMIS-ESTHUA	Procuration à M. Lemaître
Collège étudiants		
M. BOURGEOIS Jérôme Suppléant de M. DRONNE		Présent
M VINCENT-GUITTON Geoffroy suppléant de Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Procuration à M. Dronne
M. BENOITON François		Présent
M. FUSEAU Quentin Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF	Présent
M. CRESPIEN Benoît Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Présente
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Procuration à M. Martina
M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Absent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Absente
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Absent
M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Procuration à M. Boujon

Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Fraile
Total membres statutaires : 31		20 membres présents, 8 procurations, 3 membres absents

◆ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général
M. GUEHO - Représentante du Recteur
Mme REMERAND - Agent comptable
Mme De RUGERIIS - Directrice des Ressources Humaines

◆ **Membres présents invités par le Président**

M. TACHEAU - Directeur du SCD
M. Didier LEGALL - Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
M. Daniel SCHAUB - Directeur de l'UFR Sciences
M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Philippe VIOLIER - Directeur de l'IMIS-ESTHUA
M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA
M. Yves MEIGNEN - Vice-Président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective
M. Jean-Louis FERRIER - Vice-Président du Conseil Scientifique
M. Eric DELABAERE - Vice-Président du CEVU
M. John WEBB - Vice-Président des Relations Internationales

◆ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations	4
1.1. Institut Confucius	4
1.2. Campagne d'emplois 2009	4
1.3. Délocalisation d'un premier cycle de l'IEP de Paris à Angers	4
1.4. Passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE)	4
1.5. PRES UNAM.....	5
2. Election des trois représentants de l'Université d'Angers au CA du PRES UNAM.....	5
3. Masterisation des métiers de l'enseignement : examen des maquettes	5
4. BAIP	7
5. Compte financier	7
6. Dispositions Budgétaires	8
6.1. Demande de subvention du SAIC	8
6.2. Tarifs de la formation continue	8
6.3. DBM n°2	9
6.4. Gestion des indemnités journalières en cas de congés maladies	9
6.5. Action sociale : aides d'urgence	10
6.6. Déclassés de matériel	10
6.7. Demandes d'adhésions	10
6.8. Convention avec le Théâtre de l'hôtel de ville (carte professionnelle)	12
6.9. Convention avec l'association Connaissance du Monde (carte professionnelle)	12
6.10. Accords et conventions signés par délégation par le Président	12
7. Enseignements et vie étudiante	12
7.1. Demande de création du diplôme d'université éducation thérapeutique du patient.....	12
7.2. Demande de création du diplôme Interuniversitaire Traitements Odonto-Stomatologiques du syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (TOSSAOS)	12
7.3. Demandes de subvention FSDIE	13
7.4. Convention de partenariat entre l'Université d'ANGERS (IMIS-ESTHUA) et la CCI d'Arles	13
8. Projets d'extension de locaux	13
8.1. Projet d'extension de locaux de l'ISTIA	13
8.2. Projet d'extension de locaux de l'IUT	13
9. Procès-verbaux	14
9.1. Procès-verbal du 11 décembre 2008	14
9.2. Procès-verbal du 07 janvier 2009	14
9.3. Procès-verbal du 29 janvier 2009	14
9.4. Procès-verbal du 12 février 2009.....	15
10. Questions diverses	15
10.1. Congés maladies des personnels enseignants	15
10.2. Affichage sauvage	15
10.3. Situation au DUC	16

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance et annonce quelques modifications à l'ordre du jour :

- L'étude de la convention entre les quatre établissements du PRES UNAM et la Caisse des Dépôts et Consignations, ajoutée au dernier moment, est finalement reportée. M. MARTINA informe les administrateurs que les conventionnements entre les établissements et la Caisse des Dépôts et Consignations doit être en cohérence avec les recommandations de la DGES, prochainement communiquées.

- La demande d'ajout d'une option FAPE 4 intégrée dans le Master mention Psychologie et le Master mention Sociologie est retirée.

1. Informations

1.1. Institut Confucius

Le principe de la création d'une antenne de l'Institut Confucius à Angers est acté par le ministère chinois. Son installation est prévue pour la rentrée 2009. M. MOGUEDET se rendra en Chine pour représenter l'Université à ce sujet.

1.2. Campagne d'emplois 2009

M. MARTINA annonce aux administrateurs que presque tous les postes demandés au titre de la campagne d'emplois 2009 ont été acceptés par le Ministère. Seules deux demandes de repyramidage BIATOSS pour les services centraux et une pour l'UFR Sciences n'ont pas été retenues. De plus, quatre emplois ont fait l'objet d'un repyramidage pour permettre des promotions liées à la liste d'aptitude des personnels ITRF.

1.3. Délocalisation d'un premier cycle de l'IEP de Paris à Angers

L'IEP (Institut d'Etudes Politiques) de Paris souhaite installer un premier cycle en Région à Angers. Il s'agit d'étudiants de Sciences Po Paris, recrutés selon les conditions classiques, qui font leur premier cycle en Région et leur Master à Paris.

Ces premiers cycles délocalisés doivent être tournés vers l'international et au moins la moitié de leur promotion doit être recrutée dans des zones géographiques déterminées. Ce partenariat permet le développement d'une synergie en Recherche, en recrutement d'étudiants étrangers, en échange d'enseignants : programmes de recherche, de colloques, double diplôme, passerelles...

Ce projet démarrera en septembre 2010. La zone géographique retenue par Science Po Paris pour la délocalisation à Angers est l'Afrique Sub-saharienne. En attendant d'emménager dans de nouveaux locaux, l'Université accueillera ce premier cycle dans les locaux de l'UFR Droit, Economie et Gestion.

M. TAILLEFAIT ajoute que ce projet permettra de construire avec Sciences Po Paris un certain nombre d'enseignements et des travaux de recherche communs au Droit, à l'Economie et à l'Histoire.

M. MOGUEDET explique que ce projet a été un argument probant pour la négociation d'une nouvelle Cité Universitaire sur le plateau des Capucins et pour l'extension du Restaurant Universitaire de Saint Serge.

M. DENECHERE demande si ce projet est officiellement acté. M. MARTINA explique que le projet a été approuvé par le Conseil de gestion de Science Po le 16 mars 2009. Le Conseil d'Administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques qui porte l'IEP de Paris s'exprimera prochainement.

M. NICOLAS s'interroge sur le statut de l'IEP Paris. M. MARTINA explique qu'il s'agit d'un Grand Etablissement public. M. TAILLEFAIT ajoute que les droits d'inscription sont établis en fonction des revenus des parents.

1.4. Passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE)

Une délégation du Ministère a été reçue par l'Université pour présenter le plan d'actions de l'Université pour le passage aux compétences élargies. Cette journée de travail a permis d'exposer les priorités de l'Université par rapport à l'analyse de l'audit et de faire un état des lieux des chantiers réalisés ou en cours de réalisation. M. MARTINA souhaite, comme il l'a déjà évoqué, proposer aux administrateurs le passage aux compétences élargies pour le 1^{er} janvier 2010. Le calendrier se précise. M. Martina explique que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère chargé du budget

publieront une liste des candidats susceptibles de satisfaire aux exigences techniques au printemps. Ensuite, des réunions seront organisées au sein de l'université et le Conseil d'Administration se prononcera.

1.5. PRES UNAM

Vendredi 20 mars, les trois Présidents et le Directeur des quatre établissements fondateurs du PRES UNAM réunissent à Nantes des représentants des futurs établissements candidats fondateurs et associés pour notamment définir les différents types de partenariats futurs possibles.

Le lancement politique du PRES est repoussé pour des questions d'agenda. M. MARTINA précise que sa mise en œuvre est déjà engagée.

2. Election des trois représentants de l'Université d'Angers au CA du PRES UNAM

M. MARTINA explique que les Présidents et le Directeur des établissements du PRES ont souhaité que chaque vice-président du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique, ou assimilé, soient associés aux listes des candidats. Cela pour qu'il y ait un ancrage institutionnel fort.

L'Université d'Angers ayant trois représentants, M. MARTINA propose le VPCS du Conseil précédent Michel BASLE pour son positionnement recherche au niveau régional et inter-régional comme troisième candidat.

M. MARTINA propose donc la liste suivante : VPCA, VPCS et Michel BASLE. Il propose un scrutin de liste à bulletin secret en répondant par oui ou par non.

M. TAILLEFAIT remarque que cette liste comprend deux qualités d'éligible. Les statuts du PRES ne prévoient pas de vote sur les fonctions.

M. MARTINA explique qu'aucune position institutionnelle n'a encore été prise mais que cet élément pourrait être inscrit lors du prochain renouvellement du CA dans le règlement intérieur. Il insiste sur le fait que la gouvernance du PRES doit être maîtrisée par les établissements.

Mme GUEHO précise que les Conseil d'Administration des autres universités ont désigné leur représentant statutairement et pas nominativement pour les vice-présidents CA et CS.

M. NICOLAS votera contre cette représentation. Il estime qu'il ne faut pas concentrer les pouvoirs et les responsabilités au sein du même groupe de personnes.

M. MARTINA défend l'opinion inverse. Le PRES n'est pas une « Université bis ». C'est un établissement conduit par les universités et l'école fondatrices. Il doit être maîtrisé par les établissements. Les orientations politiques du PRES doivent être celles défendues par les établissements.

M. DENECHERE regrette que l'université soit représentée par quatre hommes de la même génération.

M. MARTINA soumet la liste aux voies.

Le Vice-Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président du Conseil Scientifique et M. Michel BASLE sont élus représentants de l'Université d'Angers du premier Conseil d'Administration du PRES UNAM.

Cette décision a été adoptée à bulletin secret à la majorité absolue des scrutins exprimés avec 15 voix pour, 9 voix contre, 3 votes blancs et 1 nul.

3. Masterisation des métiers de l'enseignement : examen des maquettes

M. MARTINA précise que l'ordre du jour concerne l'examen des maquettes des masters des métiers de l'enseignement et non leur remontée.

Malgré certaines avancées, le communiqué commun de Valérie PECRESSE et Xavier DARCOS reste flou sur plusieurs points. Le processus de réforme commencera à s'appliquer dès la cession des concours 2010 et les modalités de la masterisation auront un caractère transitoire.

Pour bénéficier de ces avancées, à savoir les stages et le dispositif social en faveur des étudiants de M1 et

M2 se destinant à l'enseignement, l'entrée dans ce processus est obligatoire. Si ces orientations se confirment, M. MARTINA propose de les mettre en œuvre sous la forme de parcours autonomes basés sur le travail présenté aux administrateurs.

M. DENECHERE et M. FRAILE expriment leurs réserves quant aux déclarations des deux ministres. M. DENECHERE et M. SCHAUB s'interrogent sur la mise en œuvre de la proposition de M. MARTINA pour certains parcours. Monsieur le Président les rassure.

M. NICOLAS regrette la forme de ce procédé qui consiste à mettre en place des éléments non officiels alors qu'un diplôme est normalement nécessaire pour se présenter à ce concours de la fonction publique. Il estime que n'importe quel établissement, privé notamment, peut faire de même. M. MARTINA explique qu'il s'agit d'un parcours dans une mention habilitée et que cette habilitation n'est pas remise en cause.

M. DELABAERE souhaiterait une position du Conseil d'Administration sur la démarche. Il considère que l'Université d'Angers doit s'engager dans une réflexion académique et prendre en compte les positionnements de nos partenaires et les incertitudes engendrées par le communiqué inter-ministériel.

M. MARTINA confirme. Dans l'état actuel des choses, il est préférable de ne pas prendre position sur une seule solution car tous les éléments ne sont pas encore connus. Afin de répondre à toutes les éventualités, l'étude des maquettes est indispensable pour avoir un avis sur le fond des parcours éventuellement mis en œuvre.

Mme GUEHO informe les administrateurs que l'IUFM est en position d'opposition par rapport aux déclarations des ministres et à un régime transitoire tel qu'évoqué ici. Mme GUEHO estime qu'un second passage devant les administrateurs sera nécessaire puisque le vote de ce jour porte sur des maquettes de masters et non de parcours. Il faudra à minima lister les masters dans lesquels sont adossés les parcours concernés.

M. CHRISTOFOL souhaiterait souligner que la formation professionnelle a été grandement appauvrie par ce nouveau dispositif. Pour lui, même si l'on peut porter un avis sur la qualité disciplinaire, la formation globale reste insuffisante. M. MARTINA estime que du point de vue des stages et de l'accompagnement pédagogique dans le métier, des éléments nouveaux sont apparus. Il reconnaît que la formation est tout de même en deçà de ce qui existait avant.

M. NICOLAS demande que soit indiqué dans la décision du Conseil d'Administration le fait que le vote ne concerne pas la remontée des maquettes. Il s'agit d'entériner le travail qui a été fait et de se donner tous les moyens possibles pour la rentrée prochaine soit pour prolongation sur les CAPES professorat des écoles ou autres disciplines, soit pour la création de parcours.

M. MARTINA invite le Vice-président du CEVU à présenter les maquettes aux administrateurs.

M. DELABAERE explique que l'ensemble des maquettes a été examiné au CEVU du 11 février avec un avis positif.

M. DELABAERE précise qu'une réflexion autour d'une dénomination commune a été engagée. Les formations amenant au concours du professeur de collèges et lycées prennent le nom de « métiers de l'enseignement et de la formation » suivi d'une dénomination disciplinaire et celle amenant au concours de professeur des écoles est désignée « enseignement du premier cycle ». Les structurations sont communes et bâties sur un référentiel des compétences déterminé alliant approche disciplinaire et professionnalisation. De plus, ces spécialités ont été construites de façon à permettre des réorientations ou des ouvertures vers d'autres métiers. Elles peuvent également être aménagées pour répondre aux évolutions de la réforme.

Les critiques des membres du CEVU portaient, pour certaines formations, sur l'absence de préparation à l'oral « connaissance du système éducatif » qui n'est plus d'actualité l'année prochaine et pour d'autres spécialités, le manque de formation en didactique.

M. MARTINA propose aux administrateurs un vote sur l'ensemble des maquettes sous les conditions précisées par M. NICOLAS.

Les maquettes des Masters spécialité Métiers de l'enseignement PCL (Professeurs Collèges Lycées) mention Anglais, Espagnol, Lettres modernes, Documentation, Histoire-Géographie, Stratégie économique, Mathématiques et Applications, Physique-Chimie MECF et du Master spécialité EPD (Enseignement du premier cycle) mention MEEF sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 26 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil d'administration précise que ce vote ne concerne pas la remontée des maquettes au Ministère.

M. DELABEARE informe le Conseil d'Administration que des précautions ont été prises pour le concours de professorat des écoles. Un test d'entrée pour devenir PE1 a été organisé et sera utilisé d'une manière ou d'une autre suivant l'évolution de la réforme.

M. NICOLAS souhaiterait quelques précisions sur l'affichage de l'UCO sur la mise en place de master étant donné que peuvent être créés des parcours qui ne sont pas des diplômes mais qui permettent de se présenter au concours.

M. MARTINA rappelle que les parcours seront intégrés à des masters habilités et que le diplôme sera nécessaire pour se présenter au concours. Il sait que des maquettes ont été remontées par l'UCO.

Mme GUEHO précise que l'UCO a effectivement fait remonter ses maquettes et qu'elle devra conventionner avec des établissements habilités à délivrer le master en question.

M. MARTINA explique que d'après les accords entre l'UCO et l'UA, le conventionnement doit se faire avec l'Université d'Angers si cela est possible, puis éventuellement avec Nantes et en dernier ressort avec toute université française.

M. DELABEARE demande si le Rectorat mettra en place des jurys rectoraux en cas de conventionnement impossible. Mme GUEHO répond que cela a été demandé explicitement. M. MARTINA explique que la solution des parcours intégrés à des masters pourrait permettre des conventionnements avec l'UCO.

4. BAIP

M. MARTINA présente le schéma directeur du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) d'Angers. Il comprend un état des lieux de l'existant, un projet, un calendrier, les moyens et une évaluation budgétaire. M. MARTINA souligne que l'Université d'Angers a une bonne expérience en matière de parcours et d'insertion professionnelle. Il s'agissait de fédérer les organisations actuelles et de les mettre en réseau. Le rôle et l'articulation entre le SUJO-IP, les composantes et des filières ont été définis.

M. MARTINA explique que le schéma directeur a déjà fait l'objet d'une remontée au Ministère sous réserve de l'avis du CA. Il ajoute qu'il n'a pas d'information sur l'accompagnement financier qui était initialement prévu par le Ministère.

M. NICOLAS remarque qu'un forfait de tutorat de stage de deux heures équivalent TD est prévu. Il se demande si le procédé sera généralisé dans les maquettes pour permettre l'évaluation du travail du suivi de stage du côté des charges de service des enseignants chercheurs.

M. MARTINA explique que cet élément sera pris en compte par des primes actuellement à l'étude.

M. MOGUEDET précise que des primes seront prévues pour l'encadrement de stage pour chaque formation professionnelle.

M. NICOLAS remarque qu'il n'est pas question de la charge pédagogique de suivi de stage. M. MARTINA répond que cela n'a pas été envisagé. Il explique la présence du forfait de tutorat de stage dans le schéma directeur du BAIP par un souci de cadrage budgétaire.

M. MARTINA propose aux administrateurs de statuer sur le projet.

Le schéma directeur du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) est approuvé.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Compte financier

M. MARTINA présente le compte financier 2008. Il remarque que l'Université est en bonne santé financière, ce qui a d'ailleurs été confirmé par le Ministère lors de sa dernière visite.

Il explique la diminution des résultats du fonctionnement par la suppression des derniers droits spécifiques, par l'augmentation des dépenses de fonctionnement et par un ajustement comptable exigé par le Ministère. Il s'agit d'imputer les droits d'inscription au prorata de l'année sur laquelle ils s'exercent. Les charges de personnels ont également beaucoup augmenté.

M. MARTINA explique l'augmentation du poste *autres charges* de gestion courante sous la rubrique *subvention* versée par l'université par le nouveau traitement des bourses de mobilité.

Le solde négatif des résultats de l'investissement s'explique par des retards dans la mise en œuvre de subventions. D'importantes subventions ont été versées fin 2006 et fin 2007 et n'ont été utilisées qu'en 2008.

M. MARTINA analyse les postes des recettes. Il explique que la dotation Etat a beaucoup augmenté via le contrat quadriennal ainsi que les recettes de la taxe d'apprentissage. Les droits d'inscription ont, quant à eux, diminué. Les subventions des collectivités ont beaucoup augmenté mais pour certaines il s'agit en fait des bourses pour les doctorants qui sont maintenant versées à l'université et qui leur sont ensuite versées sous la forme de contrats.

M. MARTINA précise que le ministère a salué le fait que l'université faisait la différence entre le fond de roulement brut (addition de tous les reports) et le fond de roulement mobilisable. Le fond de roulement brut comprend finalement beaucoup de crédits fléchés. Le fond de roulement mobilisable est plus significatif puisqu'il est indépendant des reports et à ce titre il témoigne de la santé de l'université. M. MARTINA constate que malgré des ressources limitées, l'Université arrive à assurer une sécurité financière.

M. TAILLEFAIT s'inquiète de la date d'obtention de l'augmentation de la DGF pour 2009. M. MARTINA explique que la notification du Ministère ne devrait plus tarder. M. TAILLEFAIT demande si une augmentation de la cotisation patronale au titre de la retraite additionnel de la fonction publique été annoncée car il a constaté cette augmentation sur sa fiche de rémunération.

M. DENECHERE rappelle qu'il était prévu que la commission du budget se réunisse plus tôt que les autres années. M. MARTINA annonce deux réunions : une fin avril-début mai et l'autre en juin. La première réunion sera méthodologique et la seconde permettra d'enclencher le processus.

M. MARTINA soumet aux votes des administrateurs le compte financier 2008. Il est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

6. Dispositions Budgétaires

6.1. Demande de subvention du SAIC

M. MOGUEDET présente la demande de subvention du SAIC. Il explique que cette somme est destinée à payer les salaires du personnel de la valorisation.

M. CHRISTOFOL et M. TAILLEFAIT demandent pourquoi ce vote n'a lieu qu'aujourd'hui et pourquoi ce financement n'était pas prévu dans le budget. Mme REMERAND explique que la recherche reverse au SAIC une partie de son budget. Effectivement, cet élément pourrait être compris dans une vision plus globale mais cela doit être défini en commission du budget.

La demande de subvention au SAIC de 70 000 € pour la valorisation de la Recherche versée par la Direction de la Recherche pour 2009 est adoptée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.2. Tarifs de la formation continue

M. MOGUEDET présente l'ensemble des tarifs de la formation continue, hors médecine. Il précise que le vote des tarifs de la formation continue de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé est reporté.

Les tarifs des deux dispositifs (formation initiale et formation continue) sont mentionnés.

M. LEBLONDEL explique que l'objectif est de simplifier la présentation de la tarification de la formation continue. L'augmentation de certains tarifs s'explique par le souhait de vouloir se rapprocher des coûts de fonctionnement des formations.

M. MOGUEDET demande si ces tarifs ne concernent que les personnes extérieures à l'université.

M. LEBLONDEL lui répond qu'il n'existe pas d'exception à ces tarifs. Il considère qu'un autre débat peut être posé, celui des exonérations accordées en fonction du public, mais que cela est de l'ordre de la politique d'établissement.

M. LEGALL estime que les tarifs pour les étudiants sous la rubrique actions FLE, en particulier pour les étudiants en partenariat ou en échange, semblent assez élevés.

M. LEBLONDEL lui répond que pour les étudiants d'échange, ces tarifs ont été étudiés avec le Vice-président aux Relations Internationales. Ils correspondent au coût de l'heure et ils sont en augmentation car les étudiants en M2 ne peuvent plus intervenir. Le CUFCo est obligé de faire appel à des vacataires. Le DU permet à des étudiants étrangers d'apprendre le français, préalable obligatoire pour intégrer une formation universitaire française. Ce cours est assuré sur fonds propre.

M. WEBB explique qu'il ne peut pas proposer à certains étudiants étrangers de venir à l'Université d'Angers parce que cette formation est beaucoup moins onéreuse dans une autre université régionale. M. WEBB souhaiterait faire une distinction entre les tarifs appliqués au grand public et ceux pratiqués pour une prestation interne.

M. MARTINA reconnaît l'importance du problème soulevé. Etablir une tarification particulière pour certains étudiants, pour le personnel de l'Université et notamment pour sa formation professionnelle, fait partie d'une politique d'établissement d'ensemble.

M. MARTINA salue le travail de clarification du CUFCo et de la DAF. Il propose aux administrateurs de statuer sur le cadre général de cette tarification. Une réflexion autour d'une politique d'établissement sur les publics que l'on souhaite cibler doit être engagée.

M. LEBLONDEL rappelle que le calcul du coût de la formation est indispensable. Si le choix est fait de réduire le tarif de cette formation de 50%, l'université devra compléter le financement pour atteindre le coût réel de celle-ci.

M. MARTINA estime que le coût de la formation devra être supporté par les services de l'Université.

M. FRAILE confirme que cela concerne aussi la politique de formation professionnelle des personnels de l'Université qui payent le même tarif qu'en extérieur.

Mme GUEHO demande pourquoi il n'y a aucun frais pour le DAEU dans la première colonne.

M. LEBLONDEL explique que DAEU est un diplôme d'Etat qui n'est pas financé par l'Etat mais par la région.

Le cadre général de tarification de la formation continue à l'Université d'Angers à partir de l'année universitaire 2009-2010 est approuvé sous réserve que l'étude des tarifs de la FC du département ISSBA soit reportée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 21 voix pour.

6.3. DBM n°2

M. MOGUEDET explique que la DBM n° 2 concerne des reports de crédits 2008 sur 2009 des composantes et des services. Il s'agit de financements fléchés, sur des projets pluriannuels ou fonctionnant sur l'année universitaire, et qui peuvent concerner plusieurs établissements.

M. MARTINA explique que la question des reports devra être reposée l'année prochaine. Une réglementation contraignante sur le sujet existe. Il faudra traiter la question économiquement. Les reports concerneront des projets ou investissements pluriannuels qui ont une visibilité, et ceci dans le respect du cadre réglementaire.

La DBM (Disposition Budgétaire Modificative) n°2 de 3 347 164,05 € est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

6.4. Gestion des indemnités journalières en cas de congés maladies

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié par le décret n°2007-338 du 12 mars 2007 prévoit que les

agents non titulaires de l'Etat perçoivent directement des CPAM les indemnités journalières en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Les agents doivent dans ce cas transmettre le décompte de ces indemnités dans un délai restreint afin de permettre à l'employeur de déduire du traitement le montant de ces indemnités. En cas de retard de transmission du décompte, des sanctions sont prévues.

La subrogation permet au contraire à l'établissement de maintenir le salaire auquel a droit le salarié pendant l'arrêt de travail ou le congé et de percevoir directement, en lieu et place du salarié, les indemnités journalières qui lui sont dues par la Caisse d'Assurance Maladie pour la période de l'arrêt de travail ou du congé considéré.

La demande de maintien du principe de subrogation dans les droits aux indemnités journalières en cas de congés ou d'arrêts maladie pour les agents non titulaires de l'Etat est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 21 voix pour.

6.5. Action sociale : aides d'urgence

M. FRAILE explique qu'il s'agit de venir en aide de façon exceptionnelle à des personnels contractuels ou titulaires se trouvant momentanément dans une situation financière difficile.

Un dossier devra être constitué par l'agent. Il sera examiné par la commission d'action sociale restreinte, après instruction par l'assistante sociale. L'aide sera effectuée sous forme de prêt (montant et échéancier déterminés par la commission action sociale restreinte). A titre tout à fait exceptionnel, cette aide pourra être transformée en don (abandon de créance), après avis de la commission restreinte, par le Président de l'Université, et vote du Conseil d'Administration. Le montant maximum de l'aide ou du don sera de 800 euros.

Délégation est donnée à la commission d'action sociale restreinte pour décider de l'attribution des aides et de leur montant, des modalités et échéancier de remboursement des prêts, dans la limite du budget voté pour ces actions.

Un compte-rendu annuel sera présenté à la commission action sociale, au comité technique paritaire et au Conseil d'Administration.

M. DELABAERE s'interroge sur le montant du budget pour cette action. M. FRAILE lui répond 8 500 euros et précise que ce sont des aides remboursables.

Les modalités d'attribution des aides et secours exceptionnels au titre de l'action sociale sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

6.6. Déclassements de matériel

M. MOGUEDET explique que le matériel que l'UFR Sciences souhaite déclasser ne peut plus être réparé puisque les pièces ne se font plus. Il précise que la demande présentée pour les services centraux concerne l'ancien matériel de la salle du Conseil.

M. ROBLEDON demande quelle est la procédure à suivre en cas de matériel informatique à déclasser mais qui est encore en état de marche et que l'on souhaite prêter ou mettre à disposition auprès d'écoles primaires. La procédure de don est plus simple que celle des prêts. M. MOGUEDET explique que cela se fait régulièrement. La demande de déclassement aux domaines est accompagnée de la délibération du CA qui précise que le don est ciblé.

Les demandes de déclassement de matériel de l'UFR Sciences et des Services centraux sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

6.7. Demandes d'adhésions

M. MOGUEDET présente les demandes d'adhésions. Il précise qu'il s'agit d'adhésions à des réseaux ou à des associations scientifiques. La plupart des adhésions sont des renouvellements.

Les demandes d'adhésions 2009 ci dessous sont approuvées.

Objet de l'adhésion	Montant 2009	Centre Financier
ARCES	140€	CF 900-104
PARFAIRE	200 €	CF 900-206
GIS VALOR'OUEST	4 400€ HT	CF 955-10
RÉSEAU CURIE	580 €	CF 955-10
A.P.P	430€ HT	CF 955-20
IFLA	433,00 €	909-10
CSIESR	450 €	CF 900-601
CUME	100 €	CF 900-601
CONSORTIUM ESUP-PORTAIL	4 000 €	CF 900-601
ASSOCIATION OUEST-RECHERCHE	250 €	CF 900-601
ADRISI	300 €	CF 900-601
RESOSUP	100 €	CF 910-40
PROJETPRO.COM	150 €	CF 910-40
CALEP	250 €	CF 910-30
VALCAMPUS	1 500 €	CF 900-105
GIP CANCÉROPÔLE GRAND OUEST (2008 : pour moitié / 2009 : en intégralité)	2008 : 1000 € 2009 : 2000 €	CF 900-105
PÔLE ATLANTIC BIOTHÉRAPIES	1 500 €	CF 900-105
VÉGÉPOLYS	1 231,88 €	CF 900-105
FNCAS	481,50 € (0,30€/personnel)	CF 900-207
FÉDÉRATION DES SCÈNES DE JAZZ ET DE MUSIQUES IMPROVISÉES	540 €	CF 900-407
COLLECTIF RÉGIONAL DE DIFFUSION DU JAZZ	40 €	CF 900-407
AAF	95 €	CF 900-105
ADCUEFE	865 €	CF 913-10
AUF	3 000 €	CF 900-301
GIP CAMPUS FRANCE	1794 €	CF 900-301
ISEP FRANCE	350 €	CF 900-301
ANSTIA	107 €	CF 918-10
ANGERS TECHNOPOLE	80 €	CF 900-105
JURISUP	200 €	CF 900-105
AMUE	4 580 €	CF 900-105
RUOA	3 325,42 €	CF 900-105

PLANTE & CITÉ : CENTRE TECHNIQUE DU GÉNIE VÉGÉTAL, DES PAYSAGES ET DES TERRITOIRES	300 €	CF 900-105
--	-------	------------

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

M. DUVAL demande s'il est nécessaire qu'une composante adhère à une association si l'université est déjà membre. M. MARTINA explique que l'adhésion donne le droit de participer à l'assemblée générale et de voter.

M. MARTINA informe le Conseil d'Administration que l'ensemble des adhésions et des subventions accordées par les composantes et les laboratoires fera l'objet d'un recensement. Un tableau récapitulatif sera soumis au CA pour approbation chaque année.

6.8. Convention avec le Théâtre de l'hôtel de ville (carte professionnelle)

La convention avec le Théâtre de l'hôtel de ville de Saint Barthélémy permet l'application de tarifs préférentiels sur présentation de la carte professionnelle de l'Université d'Angers. En contre partie, l'université s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le programme. Cette convention est valable 3 ans et renouvelable 1 fois.

La convention entre l'Université d'Angers et le Théâtre de l'Hôtel de ville est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

6.9. Convention avec l'association Connaissance du Monde (carte professionnelle)

M. MOGUEDET présente la convention avec l'association Connaissance du monde qui fonctionne sur les mêmes principes que la précédente.

M. FRAILE précise qu'il faudra trouver une articulation avec l'APERSU qui a mis en place la carte Cézam, dans des prochains partenariats contractés au titre de l'action sociale.

La convention entre l'Université d'Angers et l'association Connaissance du Monde est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

6.10. Accords et conventions signés par délégation par le Président

Conformément à la réglementation, M. MOGUEDET présente l'ensemble des accords et conventions signés par délégation par le président.

7. Enseignements et vie étudiante

7.1. Demande de création du diplôme d'université éducation thérapeutique du patient.

La problématique de ce DU est d'aider le patient à mieux gérer lui-même sa propre maladie. D'ici 2-3 ans il est prévu que cette formation à l'éducation thérapeutique des patients soit intégrée à la formation des médecins. Ce DU permettra d'obtenir l'équivalent du CEFEP (11 crédits ECTS). Ce DU s'intègre dans une réflexion européenne. Le CEVU a émis un avis positif sur l'ensemble du projet.

La demande de création du diplôme d'Université éducation thérapeutique du patient, notamment sa partie financière, est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

7.2. Demande de création du diplôme Interuniversitaire Traitements Odonto-Stomatologiques du syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (TOSSAOS)

Le diplôme interuniversitaire TOSSAOS est l'accomplissement d'une formation sur le traitement

particulier du syndrome de l'apnée du sommeil.

La demande de création du diplôme Interuniversitaire Traitements Odonto-Stomatologiques du syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (TOSSAOS), notamment sa partie financière, est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

7.3. Demandes de subvention FSDIE

Les demandes de subvention FSDIE ci-dessous sont approuvées.

Nom du projet	Objectif du projet	Nom de l'association	Montant de la subvention
Développement des ludothèques en orphelinats au Cambodge	Mettre en relation des écoles essentiellement sur Cholet et des orphelinats au Cambodge	Amin'tafac	1 500 €
Autour des mots	Ouverture culturelle auprès de collèges	AFEV	500 €
Ba Ba	Développement de panneaux thématiques pour la semaine du développement durable	Ardoise verte	800 €
La sécurité en entreprise	Conférences sur la sécurité	ASSEMI	1 610 €
Journée mondiale de lutte contre le paludisme	Sensibiliser l'ensemble des étudiants sur les problématiques du paludisme	COMALI	1 300 €

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

7.4. Convention de partenariat entre l'Université d'ANGERS (IMIS-ESTHUA) et la CCI d'Arles

Cette convention organise le partenariat avec la CCI d'Arles pour la licence professionnelle spécialité management des établissements équestres.

La convention de partenariat entre l'Université d'Angers (IMIS ESTHUA) et la CCI d'Arles est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

8. Projets d'extension de locaux

8.1. Projet d'extension de locaux de l'ISTIA

Le développement de certains thèmes de recherche conduit l'ISTIA à étendre ses locaux. De plus la composante veut augmenter ses capacités d'accueil pédagogique et doit répondre aux exigences des écoles d'ingénieur (ouverture d'un espace d'accueil des entreprises).

M. MOGUEDET présente le projet d'extension. Il explique que l'intérêt de cette extension est qu'elle peut fonctionner de manière autonome par rapport au reste du bâtiment. Il est prévu de livrer ce projet en septembre 2011. Le maître d'ouvrage est le Conseil Régional. Du retard a été pris dans ce projet et son montant a été réévalué à la hausse.

Le projet d'extension de locaux de l'ISTIA et son plan de financement d'un montant total de 1 834 300 € TTC sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

8.2. Projet d'extension de locaux de l'IUT

Cela concerne le bâtiment GE2I qui n'est plus aux normes et inadapté. Des modifications relatives à la construction sont prévues par rapport au projet initial pour répondre aux exigences du financement. Les locaux qui devaient faire partie de ce projet seront tout de même réhabilités.

Le projet d'extension de locaux de l'IUT et son plan de financement d'un montant total de 4 173 400 €

TTC sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

9. Procès-verbaux

9.1. Procès-verbal du 11 décembre 2008

M. LEMAITRE avait demandé à ce que les membres du CA soient informés en cas de différence entre les enveloppes votées et celles réellement utilisées et la réponse de M. MARTINA n'apparaît pas dans le procès verbal.

M. MARTINA accepte l'ajout de sa réponse.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2008 est approuvé sous réserve de la modification suivante :

p 10 : Le texte « *M. Martina valide les demandes de retour d'information sur les Centres financiers sur les différences entre masses et enveloppes votées et effectivement utilisées.* » est ajouté.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

9.2. Procès-verbal du 07 janvier 2009

M. NICOLAS souhaite que la tournure positive de la phrase relative aux suppressions de poste dans les autres universités soit modifiée : elle ne reflète pas l'idée de ses propos.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 janvier 2009 est approuvé sous réserve de la modification suivante (en gras) :

p 6 : *M. NICOLAS regrette le contexte général de suppression d'emplois dans les universités. Il considère que l'on **ne peut pas** se réjouir qu'Angers soit assez bien traité.*

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

M. LEMAITRE souhaiterait que l'intervention de M. PAPA VOINE soit ajoutée sur les demandes de repyramidages. En séance, M. PAPA VOINE aurait dit que la filière ITRF permettait de recruter sur un profil précis grâce aux branches d'activité. M. PAPA VOINE souhaite vérifier l'enregistrement avant tout changement.

9.3. Procès-verbal du 29 janvier 2009

M. DENECHERE signale que l'UFR Lettres, Langue et Sciences humaines n'est pas citée le tableau des évolutions des effectifs d'étudiants.

M. NICOLAS émet une remarque sur la reprise de ses propos concernant la grille de rémunération des contractuels par rapport à la grille générale. Il demandait pourquoi le régime indemnitaire était inférieur et non pas différent.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 janvier 2009 est approuvé sous réserve des modifications suivantes (en gras):

p 7 :

Nom de la composante	Variation des effectifs (en nombre d'inscription)
UFR Lettres, Langues et Sciences humaines	- 295
UFR Droit, Economie et Gestion	+ 64
UFR Sciences	- 56
UFR Médecine	+ 163
UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	- 12

IMIS ESTHUA	+ 113
ISTIA	+ 96
IUT	+ 140
CUFCo	- 103

p 15 : M. Nicolas demande pourquoi le régime **indemnitare** des personnels contractuels doit être **inférieur à celui** du statut de la Fonction Publique.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

9.4. Procès-verbal du 12 février 2009

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2009 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 19 voix pour.

10. Questions diverses

10.1. Congés maladies des personnels enseignants

M. NICOLAS estime que la nouvelle circulaire diffusée par la Présidence le 14/10/08 ne respecte pas le texte de la circulaire (dite Duwoye) du 07/11/01. Lorsqu'un congé maladie (non prévu) intervient, il n'y a pas lieu de faire un calcul basé sur un prorata des jours d'absences par rapport au nombre de jours annuels, puisque la circulaire Duwoye dit explicitement que toutes les heures d'enseignement prévues au tableau de service durant la période de congés maladie sont réputées effectuées.

Il explique qu'il a rencontré M. FRAILE et Mme DERUGERIIS à ce sujet. En discutant avec Mme DERUGERIIS il est apparu que la formule a été faite pour résoudre la difficulté, à savoir si ces heures tombent dans la partie du service statutaire ou au-delà.

Pour M. NICOLAS, il est impossible de récupérer la différence faite par le calcul et les heures réelles en cas de longue maladie. Il faudrait que toutes les heures prévues soient réputées faites en cas de congé maladie. La règle du prorata peut s'appliquer pour les congés prévus tel que le congé maternité mais pour les congés imprévus, cela lui semble inadmissible.

M. FRAILE a conscience que cette circulaire peut poser problème. Pour que tout fonctionne bien, l'idéal serait que le tableau prévisionnel de service soit connu très rapidement dans l'année mais cela n'est pas toujours facile dans les composantes. Il explique qu'il s'était engagé avec Mme DERUGERIIS à réétudier la question et voir si de nouvelles propositions applicables à la rentrée prochaine pouvaient être faites.

M. PAPA VOINE considère que la réglementation en vigueur doit être revue avant toute modification. Il explique que la présente circulaire en tient compte.

M. MARTINA confirme que le réexamen de la circulaire sera effectué.

Mme GUEHO explique que la difficulté de l'application de la circulaire vient du fait qu'elle part du postulat que l'état prévisionnel des services est disponible dès les premiers jours de rentrée. M. TAILLEFAIT rappelle que cette circulaire a été conçue pour le secondaire puis son champ d'application a été étendu à l'enseignement supérieur. D'une part, un enseignant ne connaît pas son emploi du temps pour l'année et ensuite le rapport avec le chef d'établissement est un rapport d'autorité et pas de hiérarchie, ce qui signifie que l'enseignant peut au dernier moment modifier son horaire de cours.

10.2. Affichage sauvage

Mme REY signale le problème de l'affichage sauvage de certains syndicats étudiants sur les murs des bâtiments de l'université (coût du nettoyage, sanction...). Elle prend l'exemple des campagnes d'affichage qui ont eu lieu la nuit d'avant les journées portes ouvertes. M. MARTINA explique qu'il s'agit avant tout d'un problème de preuve.

M. TAILLEFAIT et M. MARTINA soulignent la réactivité des collègues BIATOSS qui nettoient

immédiatement les dégradations de ce type.

L'affichage sauvage pose également le problème de l'accès aux locaux en soirée et le week-end, notamment en termes de sécurité. On peut facilement fermer les accès à Saint Serge. Ce de fait, le délit d'intrusion pourra être opposé pour l'affichage sauvage et autres dégradations extérieures.

M. MARTINA mettra cette proposition à l'étude.

10.3. Situation au DUC

M. DENECHERE s'interroge sur les conséquences des événements à Cholet. Il explique que la presse locale s'est fait écho de la situation du département Carrières sociales à l'IUT (site de Cholet). La présentation qui en est faite risque d'être dommageable également pour les filières installées au DUC.

M. MARTINA conteste vivement ce qui a été décrit comme « l'insigne faiblesse des services de l'université à Cholet ». Beaucoup d'actions ont été entreprises à Cholet pour améliorer significativement la situation : postes supplémentaires sur le plan administratif et de la médecine préventive, activité sportive en plein essor et prémices d'une politique culturelle par exemple. Une véritable politique volontariste d'amélioration des conditions de Cholet est mise en œuvre et porte ses fruits.

Les problèmes récurrents de logement et de restauration relèvent du CROUS, qui n'envisage pas de créer un RU.

M. MARTINA annonce qu'à court terme, une rencontre avec John DAVIS, responsable de l'enseignement supérieur à la communauté d'agglomération de Cholet, est prévue. Le problème des salles de cours sera évoqué mais il ne sera pas réglé tout de suite. M. DENECHERE considère que l'agglomération doit prendre ses responsabilités pour ce qui est de la restauration. Les choses devaient s'améliorer mais rien ne bouge et les conditions de restauration sont difficiles et impossibles le soir.

M. NICOLAS estime que l'université a aussi sa part de responsabilité. Une antenne universitaire dans chaque sous-préfecture n'est pas obligatoire. L'université a souhaité ouvrir une antenne supplémentaire à Cholet alors que la situation de la restauration était connue.

M. MARTINA explique que l'on applique à Cholet une politique d'ancrage de formations professionnelles. Il est important de maintenir les formations professionnelles adaptées au milieu économique. Il estime que l'université doit essayer de tout faire pour améliorer les conditions de formation à Cholet.

M. CLEDY considère que la construction de locaux n'est pas envisageable pour la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 19H30.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA

**Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PAPA VOINE